© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Mon fils se drogue au cannabis et joue au dur

Par Profil supprimé Postée le 20/09/2011 19:39

A qui dois-je m'adresser pour l'obliger à se soigner ?

Mise en ligne le 22/09/2011

Bonjour,

Il n’existe de pas de lieu spécifique où l’on pourrait obliger quelqu’un à se soigner, que ce soit d’une dépendance psychologique, comme d’une maladie somatique. Pour autant, votre fils âgé de 15 ans est encore sous votre responsabilité et c’est à vous de l'amener à se rendre aux permanences proposées par la Maison des adolescents dont nous vous avions donné l’adresse dans notre réponse précédente.

Sachant que cela peut s’avérer difficile à mettre en place au vu du comportement de votre fils, nous vous conseillons de prendre contact avec cette structure afin que des professionnels vous aide dans la remise en ordre d’un cadre et d’une autorité parentale.

Une bonne continuation.

Bien à vous.